



COMMUNE D'OTTMARSHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 28 septembre 2020

Nombre de conseillers élus : 19

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BEHE, Maire,

Conseillers en fonction : 19

Sont présents à la séance

Conseillers présents : 17

Les Adjointes au Maire :

Rachel MEYER-ROCHE, 2^{ème} adjointe, Jeannot KIHLI, 3^{ème} adjoint,
Francesca MUFF BICHON, 4^{ème} adjointe, Olivier FALLECKER, 5^{ème}
adjoint

Les Conseillers municipaux délégués :

Sylvie RUIS SUTTER

Les conseillers municipaux :

Véronique BERNOLIN, Raymond PILOT, Ingrid NAVILIAT,
Sébastien MARRON, Julie DUBOIS, Daniel FERRAGU, Marie-
Christine DOJAT, Séverine ZAGULA, Mario MULLER, Carole
VOGEL, Yves SCHMITT.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Les absents excusés avec pouvoir donné conformément aux
dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des
Collectivités Territoriales :**

Frédéric EHRET, pouvoir à M. Olivier FALLECKER
M. Alain WADEL, pouvoir à M. Mario MULLER

Les absents non excusés sans pouvoir :

NEANT

Les absents excusés sans pouvoir :

NEANT

Assistent en outre à la séance :

Sylvie LEVEQUE, Directrice générale des services (partante),
Nadia GOURDON, Directrice générale des services (entrante)

Olivier MAETZ, avocat représentant la commune.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal en souhaitant la bienvenue aux conseillers présents, aux représentants de la presse, ainsi qu'aux auditeurs présents dans la salle.

Il rappelle que les conseillers ont été régulièrement convoqués à cette séance selon invitation du 10 septembre 2020.

Il procède à l'appel des conseillers par ordre du tableau et cite les pouvoirs reçus.

Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice assiste à la séance et que le Conseil municipal peut délibérer de façon valide.

Il présente Mme Nadia GOURDON qui informe l'assemblée de son intégration au sein des effectifs de la commune à compter du 15 septembre 2020 aux fonctions de directrice générale de services, Mme Sylvie LEVQUE quittant ces mêmes fonctions à compter du 1^{er} octobre 2020.

Il présente Maître Olivier MAETZ, avocat représentant la commune.

Monsieur le Maire rappelle les affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance :

- 1- **Délibération** : désignation du secrétaire de séance.
- 2- **Délibération** : création du conseil municipal des enfants et approbation du règlement intérieur de fonctionnement du Conseil Municipal des enfants (rapport n° 2020/MG-008 remis en séance).
- 3- **Délibération** : attribution d'une subvention à l'association « Chats errants » (rapport n°2020/FIN-018 transmis avec convocation du 04/09/2020).
- 4- **Délibération** : attribution d'une subvention au Bataillon de commandement et de soutien (rapport n°2020 /FIN 019 transmis avec convocation du 04/09/2020).
- 5- **Délibération** : approbation du projet de convention avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin (rapport n°2020/MG-009 transmis avec convocation du 04/09/2020)
- 6- **Délibération** : Fixation des modalités de photocopies en faveur des associations locales (rapport n°2020/MG-011 transmis avec convocation du 04/09/2020)
- 7- **Délibération** : fixation des règles de gratuité pour moitié pour les nouveaux occupants de la maison de santé (rapport n°2020/FIN-020 transmis avec convocation du 04/09/2020)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le point 7 est reporté à la prochaine séance du conseil municipal dans l'attente de la complétude du dossier.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-18 du CGCT, la tenue d'un huis clos est actée par le conseil municipal, un dossier comportant des mentions relatives aux personnes devant être portée la connaissance de l'assemblée pour sa parfaite information.

1 Délibération : désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose de désigner Nadia GOURDON comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire décide de passer au vote.

VU L'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que « lors de ses séances, le Conseil municipal désigne son secrétaire de séance ».

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré à l'unanimité

- **DESIGNE** Nadia GOURDON, Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal pour sa séance du 29 septembre 2020.

Séance à huis clos

Monsieur le Maire demande au public présent ainsi qu'au représentant de la presse de bien vouloir quitter la salle afin de satisfaire aux règles du huis clos.

Les débats ne sont pas portés au Procès-Verbal de séance.

Aucune délibération n'est prise au terme de ces débats.

Les conditions de sérénité nécessaires à la bonne gestion des affaires publiques n'étant pas réunies à l'issue du débat à huis clos, M. le Maire met fin à la séance du conseil municipal à 20h05 reportant ainsi sine die les points portés à l'ordre du jour.

Le Maire



Jean-Marie BEHE

